

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 19 août 2020 à 19h exceptionnellement à huis clos et suivant les consignes de la santé publique pour la santé et sécurité de tous à partir de la municipalité de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents les conseillers : Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon. L'absence de la conseillère, Sylvie Paquette est motivée.

Tous formant quorum sous la présidence de Nicolas Malette, maire. Assistent également à la séance, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée et Hélène Joanisse, directrice générale adjointe.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2020-08-61.1 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2020-08-62 Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020.

Adoptée unanimement.

2020-08-63 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 juillet 2020

Le conseiller, Robert Gaudette propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**170 115,55\$**), à payer (**91 583,41\$**), le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le bilan au 31 juillet 2020.

Adoptée unanimement.

2020-08-64 Soumissions – traitement de surface double- octroi de contrat

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de faire du travail de traitement de surface ;

ATTENDU QUE la municipalité a été en appel d'offres ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 12 août 2020, conformément aux lois et règlements en vigueur ;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont :

NOMS	Montants sans taxe (Traitement surface)
Les Entreprises Bourget Inc	312 683.27\$
Franroc, Division Sintra Inc	246 246.00\$

Le conseiller, Philippe Labelle propose et il est résolu que le conseil municipal attribue le contrat pour le traitement de surface, suite à la recommandation de Monsieur Joël Lacroix du service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à : **Franroc, Division Sintra Inc.** au prix de **246 246.00\$** plus les taxes applicables. Il est également résolu d'affecter ces dépenses dans le programme sur la Taxe sur l'Essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Aucune période de questions, aucune assistance la séance étant par téléconférence.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h02.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire